



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Sports au sujet de terrains de football en gazon synthétique.

Selon des informations parues dans la presse allemande, les granules de caoutchouc utilisées sur les terrains synthétiques de football au Pays-Bas contiendraient des cancérigènes. Ce weekend trente matchs de foot ont été annulés à titre de précaution.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Sports :

- Les granules de caoutchouc utilisées au Pays-Bas ont-elles également été utilisées sur des terrains synthétiques installés au Luxembourg et le cas échéant lesquels ?
- Dans l'affirmative quelles suites le Gouvernement entend-il donner à la problématique susmentionnée ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Gilles Roth

Diane Adehm

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Le Ministre

CHAMBRE DES DEPUTES

Entrée le:

10 NOV. 2016

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 9 novembre 2016

Objet : Question parlementaire n°2458 du 11 octobre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la réponse du Ministre des Sports à la question parlementaire n° 2458 du 11 octobre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth.

Je vous prie de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Romain SCHNEIDER,
Ministre des Sports

Réponse de Monsieur le Ministre des Sports à la question parlementaire n°2458 du 11 octobre 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth.

La question a trait à une information parue dans la presse allemande selon laquelle les granules de caoutchouc recyclés utilisés sur les terrains de football au Pays-Bas contiendraient des cancérigènes.

Tout d'abord il y a lieu de préciser que dans ce domaine, la technique a évolué rapidement depuis le début des années 2000. Il existe de terrains synthétiques avec et sans remplissage. Les terrains de première génération étaient remplis effectivement avec du caoutchouc recyclé.

Seulement deux terrains synthétique au Luxembourg utilisaient ce procédé de remplissage mais ils ont été entretemps transformés de sorte qu'actuellement au Luxembourg il n'y a plus de terrains synthétiques avec du remplissage en caoutchouc recyclé.

S'y ajoute que les terrains au Luxembourg sont régulièrement contrôlés par la commission des terrains de la FLF.

Dès lors la deuxième question devient sans objet.